

Trois modalités vous sont proposées pour inscrire votre enfant en classe de seconde à la rentrée.

La télé-inscription par Internet

Avec le code personnel que vous a communiqué le collège de votre enfant, vous pourrez accéder au portail Internet de télé-inscription du lycée Antoine Bourdelle sur lequel vous pourrez effectuer votre **préinscription** pour la rentrée prochaine **du vendredi 29 juin au mardi 3 juillet inclus.**

Vous devrez ensuite vous présenter au lycée soit **le mercredi 4, soit le jeudi 5 juillet, entre 8h et 19h**, pour y déposer votre dossier ainsi que toutes les pièces demandées.

L'inscription classique

Si vous ne pouvez pas faire les démarches de télé-inscription via Internet, deux possibilités s'offrent à vous :

- **(option 1 conseillée)** télécharger le dossier d'inscription sur l'ENT du lycée Antoine Bourdelle (<http://bourdelle.entmip.fr/>) ou sur celui de votre collège
- **(option 2 déconseillée** compte tenu de l'affluence) vous rendre au lycée le **mercredi 4 ou le jeudi 5 juillet, entre 8h et 19h**, pour y remplir sur place un dossier d'inscription et fournir toutes les pièces demandées

A noter que tout dossier incomplet sera refusé et que **votre avis d'affectation vous sera demandé pour pouvoir accéder au lycée ces jours là.**

Composition du dossier d'inscription

	Élèves télé inscrits	Élèves non télé inscrits
Formulaires à compléter		
Fiches de renseignements	Non	X
Autorisation de prise de vue	X	X
Fiche intendance	X	X
Fiche candidature internat	X	X
Fiche infirmerie	X	X
Fiche suivi scolarité	X	X
Fiche inscription Association Sportive	X	X
Pièces à fournir		
Photocopie du livret de famille ou Carte d'identité	X	X
1 photo d'identité	X	X
EXEAT du collège	X	X
Photocopie du carnet de vaccinations	X	X
Chèque d'adhésion volontaire : Association Sportive : 15€ ; Maison des lycéens : 6 €.	X	X
Photocopie de l'ASSR2.	X	X
Notification de Bourse + RIB	X	X
Classe européenne : Lettre de motivation en Anglais + 3 Bulletins de notes de 3 ^{ème} .	X	X

Enseignements d'exploration & section européenne

Je vous précise également que l'établissement se réserve le droit de modifier vos choix concernant les enseignements d'exploration en fonction des places disponibles et des contraintes d'organisation des cours en classe de 2nde.

Vous noterez enfin que le choix de l'option "section européenne" ne sera pas possible pour les élèves désirant suivre les enseignements d'exploration contingentés de sciences & techniques sanitaires & sociales, sciences de laboratoire et biotechnologie. L'accès à cette section ne peut par ailleurs être garanti pour ceux optant pour le couple d'enseignements d'exploration SI+CIT.